

-----Message d'origine-----

De : Picard, Serge Eric [mailto:Serge-Eric.Picard@dfo-mpo.gc.ca]

Envoyé : 19 août 2009 14:28

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : Simpson, Yves

Objet : TR: Suivi audience Trois-Lacs

Madame Gélinas,

Voilà les informations demandées.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour plus de précisions

Salutations

Serge-Eric Picard, M.Sc

**Chef d'équipe intérimaire, Travaux en rives/Team supervisor (pi), Shoreline works
Direction de la gestion de l'habitat du poisson / Fish Habitat Management Branch
Direction régionale des océans et de l'habitat / Regional Oceans and Habitat Branch
(418) 775-0629 | télécopieur / facsimile (418) 775-0658**

Serge-Eric.Picard@dfo-mpo.gc.ca

<http://www.dfo-mpo.gc.ca>

**Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 850, route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Fisheries and Oceans Canada, Maurice Lamontagne Institute, 850, route de la Mer, P.O. Box 1000, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4**

Gouvernement du Canada | Government of Canada

De : Simpson, Yves

Envoyé : 22 juin 2009 14:41

À : Picard, Serge Eric

Objet : RE: Suivi audience Trois-Lacs

Salut Serge-Éric,

Le Règlement fédéral sur le sujet est : *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*

Voir le lien suivant: il s'agit du « Guide des administrations locales sur les restrictions à la conduite des bateaux »

<http://www.tc.gc.ca/securitemaritime/desn/bsn/ressources/publications/restriction/menu.htm#a1>

Je comprends que TC est responsable du règlement et de sa modification lorsque des restrictions doivent être appliquées à un plan d'eau mais tout le dossier doit être monté par une « autorité locale » en consultation avec le Bureau de la sécurité nautique. Le Guide explique la procédure.

Je ne suis pas sûr que cette question est pertinente à l'ÉE puisqu'il existe une procédure de demande spécifique au règlement qui comprend des consultations, une analyse de situation avec des experts, une demande formelle et une décision ultime de TC sur la pertinence de modifier le règlement pour inclure le lac et les restrictions. De plus, TC semble suggérer d'essayer de gérer ça autrement que par la modification du règlement.

Yves
